



Chantage affectif de l'ex

Par rosamar

Bonjour,

Je suis veuve et ai refait ma vie depuis 4ans 1/2 avec mon compagnon. nous vivons ensemble depuis 2 ans 1/2. J'ai 2 grands enfants qui ne vivent pas avec moi, lui à 3 filles de trois unions. Nous vivons avec la cadette qui a 18 ans avec qui tout va bien. L'ainé a 24 ans, et les relations père/fille sont conflictuelles..... Le problème se situe avec la dernière qui a 12 ans. Le papa a un droit de visite normal 1 week end / 2 + 1/2 des vacances. Une résidence alternée a été mise en place en septembre dernier une semaine sur 2. La mère de la petite me vous une haine très exacerbée depuis 3 ans.... et je pense qu'elle manipule sa fille (SAP) invention de conflit, enregistrement de nos conversations , prise de photos de la maison etc... j'ai essayé beaucoup de choses avec la petite, passant par la gentillesse, l'amitié, la colère, l'indifférence, l'amour, dès que sa mère sentait que la petite était bien avec nous elle détruisait la relation....avec moi particulièrement le papa, lui a laissé faire, pensant bien faire pour ne pas mettre de pression à sa fille. fin novembre la mère est venue chercher sa fille chez nous et m'a agressé verbalement et menaces de mort, diffamation sur moi et mes enfants, la petite a tout entendu.... au début elle a dit qu'elle ne veut plus venir chez son père a cause de moi,mais depuis, c'est pour ne pas faire de peine à sa mère... elle a demandé a être auditionné par le JAF en faisant un courrier ou elle ne parle que de moi et de "maltraitance" que je lui ferait subir (je l'empêche de manger, je ne veux pas qu'elle vienne chez son père....) la mère a assigné le père demandant la modif du droit de visite et d'hébergement en droit de visite simple, et une modif de la pension à 450 ? Dans les pièces produites elle ne prouve absolument rien, et fait état seulement d'une conversation enregistrée (à notre insu)par la petite ou nous parlons moi, mon fils, mon compagnon et la petite, et devant l'attitude odieuse de la petite à mon égard je lui est dit que c'était "une petite merdeuse" et sa mère une "conne". Je JAF a refusé d'entendre la petite, et l'audience a été reportée fin avril. Le père a pris un avocat et nous avons fait établir plusieurs attestations par des amis, la fille cadette, la mère de cette dernière, pour attester de notre bonne foi quand a l'épanouissement de la petite lorsqu'elle était chez nous, attestation du papa de mon compagnon qui a été témoin de l'agression de la mère à mon égard, attestation de mon fils quand aux propos rapporté par la conversation enregistrée à notre insu Mon compagnon est perdu, on lui fait même croire que je harcèle sa fille au tel (je justifie que non avec le détail des mes communications), on lui dit que la petite parle de suicide, que je la persécute..., qu'elle sort de chez elle avec un couteau.... notre couple se trouve en danger de par cette situation. mon compagnon veut retrouver sa fille normalement

Mes questions :

Que peut-il se passer lors de la prochaine audience chez le JAF ?

Quelles types de décisions le JAF peut-il être amener à prendre ?

Merci de votre réponse